

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **144 (1999)**

Heft 9

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

et de mettre en œuvre les mesures législatives et techniques nécessaires à l'harmonisation et au bon fonctionnement du système: procédure pénale, moyens informatiques et de communication en particulier.

Si l'on est en droit d'attendre d'importantes améliorations de ces réformes, elles ne sauraient toutefois pallier à elles seules le manque d'effectifs dont se plaignent les responsables des forces de l'ordre, tant pour maîtriser les problèmes découlant de l'évolution de la délinquance que pour faire face à

des manifestations de masse susceptibles de dégénérer.

L'actualité montre qu'il ne s'agit pas de craintes infondées. Le recours à la troupe dans de tels cas ne constitue qu'une solution de fortune, en raison des problèmes politiques et psychologiques qu'il soulève et parce qu'il ne saurait être que temporaire. De plus, il ne soulage pas les polices dans leur lutte journalière contre la criminalité ordinaire. Il en serait de même de toute création de forces prévues pour n'être engagées qu'à l'occasion de graves troubles à l'ordre pu-

blic. Ni la constitution d'une police fédérale, ni la mise à disposition du Corps des gardes-fortifications ne seraient donc satisfaisantes.

Par ailleurs, il ne serait guère économique que les effectifs policiers cantonaux soient fixés par rapport à des situations extrêmes seulement. Il est plus avantageux, dans de tels cas, de faire appel à des renforts ponctuels fournis par d'autres polices. Pour autant naturellement que celles-ci le puissent. Aujourd'hui, elle ne sont en mesure de le faire que difficile-



8329 Adequa Communication

WENGER

of Switzerland

CH-2800 Delémont Tél. 032 - 422 61 81

RANGER Series

- **Lame de 10 cm biseautée avec système autoverrouillant breveté.**
- **Garantie écrite de 5 ans.**

En vente dans les magasins spécialisés.

THE GENUINE SWISS ARMY KNIFE WENGER. CUTLERY WORKS SINCE 1893